

**FOOT A 11 DES JEUNES**  
-  
**ENGAGEMENTS CATEGORIE U14**  
-  
**SAISON 2022-2023**

- UNIQUEMENT VIA FOOTCLUB ENTRE LE 25 JUIN ET LE 20 AOUT
- L'engagement en Coupe U14 est automatique lorsque l'équipe est engagée en brassage
- ATTENTION : obligation de référencer dans Footclubs un responsable par équipe engagée (personne licenciée)
- Renseignements à : [competitions@foot35.fff.fr](mailto:competitions@foot35.fff.fr)

Jusqu'au  
20 août

- Engagement des clubs via Footclubs sur les 3 niveaux au choix
- Diffusion des engagements le 20 août sur le site internet

Début  
septembre

- Travail de la commission : validation / arbitrage des engagements par niveau
- Diffusion sur le site
- Réunion des clubs et responsables des équipes (en visio)
- Diffusion des calendriers

Mi  
septembre

- Début des brassages

- **RESPONSABILITE DU CLUB DANS L'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE A UN NIVEAU DE BRASSAGE :**

- Diagnostic de l'effectif (suffisant en nombre et qualité)
- Transition foot à 8 et foot à 11 à anticiper (une très bonne équipe de foot à 8 aura peut-être plus de difficultés à 11)
- Tenir compte de la saison N-1 de l'équipe U13
- Vigilance sur les différences physiques à cet âge
  - Attention au nombre de U13 susceptibles de jouer
  - Un an d'écart à cet âge et sur un grand terrain : cela se ressent...

NIVEAU 1

18 places

Equipes  
postulant au  
niveau ligue

NIVEAU 2

24 places

Equipes  
postulant au  
haut niveau  
départemental

NIVEAU 3

X places

Equipes  
postulant au  
niveau  
départemental

PYRAMIDE BRASSAGE

Phase 1

3 groupes  
de 6 = 18  
équipes

Niveau 1

4 groupes  
de 6 = 24  
équipes

Niveau 2

X groupes  
de 6 = X  
équipes

Niveau 3

Phase 2

3 groupes  
de 6 = 18  
équipes

4 groupes  
de 6 = 24  
équipes

X groupes  
de 6 = X  
équipes

**A l'issue des brassages, 11 équipes accèdent au niveau Ligue**

CRITERES POUR  
DEPARTAGER ENGAGEMENT

En cas de déficit d'équipe en N1 et/ou N2 suite aux désidératas des clubs

Intégration des équipes N3 et/ou N2 classées selon les critères au niveau supérieur



En cas de NIVEAU 1 et NIVEAU 2 complets

Pas de recours aux critères



En cas de N1 et/ou N2 excédentaires suite aux désidératas des clubs

Reclassement des équipes en surplus suite aux critères

CRITERES POUR  
DEPARTAGER ENGAGEMENT

En cas de N1 et/ou N2 déficitaires ou excédentaires suite aux désidératas

Reclassement des équipes en surplus suite aux critères

CRITERE N°1 et N°2

N°1 = Numéro d'équipe (priorité  
équipe 1 sur équipe 2)

N°2 = Note sur 20

En cas d'équipe à égalité sur critères N°1 et N°2

Comparaison de chaque critère dans l'ordre suivant : ASSOCIATIF,  
puis SPORTIF, puis EDUCATIF, puis ENCADREMENT

# Foot à 11 des jeunes U14

## CRITERES POUR DEPARTAGER ENGAGEMENT

### Associatif

- Niveau de label jeunes
- Elite ou club professionnel = 4 points
- Excellence = 3 points
- Espoir = 2 points
- Autodiagnostic réalisé N-1 = 1 point

### Sportif

- Nombre de licenciés U13 N-1 :
  - + de 30 = 3 points
  - entre 20 et 30 = 2 points
  - - 20 = 1 point
- Nombre d'équipes engagés U13 N-1 :
  - 3 équipes ou + = 3 points
  - 2 équipes = 2 points
  - 1 équipe = 1 point

### Educatif

- Engagement validé au PEF = 2 points / club candidat au PEF = 1 point
- Actions PEF N-1 sur catégorie U13 (fiche actions envoyés au District) :
  - + de 4 actions = 3 points
  - Entre 2 et 4 actions = 2 points
  - 1 action = 1 point

### Encadrement

- Evaluation sur encadrant déclaré dans Footclubs pour la saison N; licence non correspondante au diplôme ou à la formation = - 1 point :
- Educateur BMF ou + = 5 points
- Educateur diplômé CFF2 = 4 points
- Educateur attesté CFF2 = 3 points
- Educateur attesté module U15 = 2 point
- Educateur attesté module U13 = 1 point